

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
29 JUIN 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Demande de subvention à
la DRAC Île-de-France
pour numérisation
d'archives**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 30 juin 2022
par voie d'affichages
notifié
transmis en sous-préfecture
le 30 juin 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 juin 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 22 juin deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC*, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC*, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur ROUXEL

- *Monsieur PETROVIC présent à partir du dossier 22 D 01
- *Madame de CIDRAC présente à partir du dossier 22 D 01
- *Monsieur JOUSSE présent à partir du dossier 22 D 22

Avaient donné procuration :

Madame MACE à Monsieur SAUDO
Madame GOTTI à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur JOUSSE à Madame PEUGNET
Madame ANDRE à Madame AGUINET
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Monsieur de BEAULAINCOURT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame GRANDPIERRE à Monsieur HAÏAT
Monsieur GREVET à Madame FRABOULET
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Etait absente :

Madame LESUEUR

Secrétaire de séance :

Monsieur SAUDO

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20220629-22-D-08-DE
Date de télétransmission : 30/06/2022
Date de réception préfecture : 30/06/2022

N° DE DOSSIER : 22 D 08

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ILE-DE-FRANCE POUR
NUMERISATION D'ARCHIVES

RAPPORTEUR : Monsieur BATTISTELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville a bénéficié ces dernières années d'une subvention octroyée par la DRAC Île-de-France en faveur des actions de numérisation menées par les Archives municipales.

Les Archives municipales ont ainsi récemment numérisé :

- En 2018 : le journal *L'Industriel* (1851-1896)
- En 2019 : la collection d'annuaires de Saint-Germain-en-Laye (1848-1937)
- En 2020 :
 - Les procès-verbaux des conseils municipaux (1900-1925)
 - Les bulletins municipaux officiels (1960-1961)
 - *Mairie ouverte*, bulletin municipal (1966-1976)
- En 2021 : *Le Journal de Saint-Germain* (1977- mai 1995)

Ces projets ont été subventionnés à 50% par la DRAC.

Dans la continuité de ces numérisations, il est proposé en 2022 de poursuivre la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (juin 1995-1996) et de poursuivre la numérisation des registres de délibérations du Conseil municipal pour la période 1854 - 1901.

Ce projet pouvant prétendre à une subvention de la DRAC, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge à hauteur de 50% de la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (phase 2) et des registres de délibérations du Conseil municipal (1854 - 1901), au titre de l'année 2022, auprès de la DRAC Île-de-France.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la prise en charge de la numérisation du *Journal de Saint-Germain* (2^e phase) et des délibérations du Conseil municipal (1854 - 1901) au titre de l'année 2022 auprès de la DRAC Ile-de-France et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.